

12 mars 2012

■ Assises de l'Artisanat

L'APCMA et les nombreux représentants des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, présents à Saint-Denis, pour la tenue des Assises de l'Artisanat, saluent les décisions prises par le secrétaire d'Etat en charge de l'artisanat.

Ces mesures, longuement attendues par l'artisanat, permettront d'améliorer l'environnement de plus d'un million d'entreprises artisanales françaises:

- L'amélioration du financement des entreprises artisanales et notamment le renforcement de la capacité de garantie mutuelle ;
- la suppression des charges sociales prévisionnelles en début d'activité ;
- le développement de guichets régionaux d'avances remboursables pour faciliter la transmission et le développement des entreprises artisanales ;
- la confirmation que l'EIRL est désormais le statut de référence pour l'artisan, suite à la parution de la dernière circulaire fiscale ;
- les mesures de simplification visant à réduire l'impôt papier ;
- la possibilité de rachat des trimestres manquants pour les artisans n'ayant pu valider toutes leurs périodes d'activités ;
- la décision très attendue, dans cette période particulièrement difficile pour l'emploi des jeunes, de valoriser les cinq cent dix métiers de l'artisanat dans l'orientation.

Lors de ces assises, la millionième entreprise artisanale a été célébrée et récompensée. Il s'agit de l'entreprise ECOSTARNET, entreprise de pressing éco-responsable, installée à Perrigny-les-Dijon, en Côte d'Or. Le chef d'entreprise artisanale, Gilles DRUT, a créé son entreprise en EIRL. C'est un ancien cadre de l'industrie pharmaceutique qui s'est reconverti.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

www.artisanat.fr